

PARTIE 1 - GENERALITÉS

- 1.1 SECTIONS CONNEXES .1 Section 312333.01 – Excavation, creusage de tranchées et remblayage
- 1.2 RÉFÉRENCES
- .1 Canadian General Standards Board (CGSB)
- .1 CAN/CGSB-8.1-88, Sieves, Testing, Woven Wire, Inch Series.
- .2 CAN/CGSB-8.2-M88, Sieves, Testing, Woven Wire, Metric.
- .2 Canadian Standards Association (CSA International)
- .1 CAN/CSA-A23.1-04/A23.2-04, Concrete Materials and Methods of Concrete Construction/Methods of Test and Standard Practices for Concrete.
- .3 CAN/CSA-A3000-03(R2005), Cementitious Materials Compendium (Consists of A3001, A3002, A3003, A3004 and A3005).
- .1 CSA-A3001-03, Cementitious Materials for Use in Concrete.
- .2 CSA-A3002-03, Masonry and Mortar Cement.
- .3 CAN/CSA A257, Standards for Concrete Pipe and Manhole Sections.
- .4 CAN/CSA-G30.18-M92(R2002), Billet Steel Bars for Concrete Reinforcement.
- .5 CAN/CSA-G164-M92(R2003), Hot Dip Galvanizing of Irregularly Shaped Articles.
- .4 Ontario Provincial Standard Specifications (OPSS)
- .1 OPSS 407-November 2007, Construction Specification For Maintenance Hole, Catch Basin, Ditch Inlet And Valve Chamber Installation.
- 1.3 DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques
- .1 Soumettre la documentation, les spécifications et les fiches techniques requises du fabricant concernant les produits visés et préciser les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, la finition et les contraintes.
- .2 Soumettre deux (2) exemplaires des fiches signalétiques du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).
- .3 Assurance de la qualité : soumettre des documents ci-après conformément à la section 01 45 00 - Contrôle de la qualité.
- .1 Au moins quatre (4) semaines avant le début des travaux, soumettre les résultats des essais effectués par le fabricant et le certificat attestant que les matériaux répondent aux exigences. Inclure, au besoin, les dessins,

- la documentation et les dessins d'atelier fournis par le fabricant.
- .2 Certificats : soumettre les documents signés par le fabricant, certifiant que les produits, matériaux et matériels satisfont aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.
- 1.4 ASSURANCE DE LA QUALITÉ .1 Réunion préalable à l'installation : une (1) semaine avant le début des travaux faisant l'objet de la présente section et de l'installation des ouvrages, tenir une réunion avec le représentant de l'Entrepreneur et le Représentant du Ministère.
- .1 Confirmer les exigences du projet.
- .2 les conditions du sol et les conditions d'installation;
- .3 la coordination des travaux avec ceux exécutés avec d'autres corps de métiers;
- .4 les instructions du fabricant concernant l'installation ainsi que les termes de la garantie offerte par ce dernier.
- 1.5 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION .1 Emballage, expédition, manutention et déchargement :
- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément aux instructions du fabricant.
- 1.6 BASE POUR PAYMENT .1 Ajustement des regards, puisards, chambre de valves et valves d'eau existants - Les travaux de l'item incluent l'ajustement des puisards, regards, dessus de valves d'eau et de chambre des valves. La soumission du prix forfaitaire inclut la compensation pour tout travail, équipement et matériaux nécessaires aux travaux incluant l'excavation, le remblai, la compaction, la protection de la structure, les caoutchoucs d'écartement, les collets préfabriqués de béton, le mortier et les ajustements des puisards, regards, dessus des valves et chambre des valves existants, tel qu'indiqué dans les dessins contractuels.

PARTIE 2 - PRODUITS

- 2.1 MATÉRIAUX .1 Regards préfabriqués : conformes à la norme CAN/CSA A257 et à l'OPSS 1351.
- .1 Éléments d'ajustement préfabriqués: conformes à la norme CAN/CSA A257.
- .2 Joints dans les articulations préfabriqués des trous de maintenance: Fabriqués selon la norme CAN/CSA A257.
- .3 Marches: Conforme à la norme CAN/CSA A257.
- .4 Orifice d'entretien sanitaire, cadre et grille-couvercle fermé : Tel qu'indiqué aux dessins.
- .5 Orifice de maintenance de tempête et grille-couvercle ouvert: Tel qu'indiqué aux dessins.
- .6 À partie supérieure en forme de pyramide excentrée ou à dalle plate avec ouverture déportée permettant la pose d'une échelle verticale.
- .7 Les radiers monolithes doivent être approuvés par le Représentant du Ministère et être posés sur une assise constituée d'une dalle de béton coulée en place

- .2 Puisard préfabriqués: « sump and goss trap » conforme aux normes CAN/CSA A257 et OPSS 1351.
 - .1 Puisard, cadre et grille – couvercle plat: Tel qu'indiqué aux dessins.
 - .2 Conduits puisards: Tel qu'indiqué aux dessins.
 - .3 Éléments d'ajustement préfabriqués: conformes à la norme CAN/CSA A257.
- .3 Bagues d'ajustement: conforme à la norme ASTM C 478M.
- .4 Cadres, grilles et tampons : aux dimensions indiquées sur les dessins et conformes aux exigences ci-après.
 - .1 Metal gratings and covers to bear evenly on frames.
 - .1 Frame with grating or cover to constitute one unit.
 - .2 Assemble and mark unit components before shipment.
 - .2 Manhole frames and covers: cover cast and complete with two 25 mm square lifting holes to OPSS 407.
 - .3 Catch basin frames and covers: to OPSS 407.
 - .4 Diamètre net : 762 mm.
- .5 Matériaux granulaires d'assise et de remblai : selon les prescriptions de la section 31 05 16 - Granulats et satisfaisant aux exigences ci-après.
 - .1 Pierre de concassage
 - .2 Lors des essais effectués selon la norme ASTM C136 et la norme ASTM C117, la granulométrie des matériaux doit demeurer dans les limites suivantes. Les dimensions des mailles des tamis doivent être conformes à la norme CAN/CGSB-8.1.
 - .3 Dosage du béton et matériaux constituants : selon les prescriptions de la section 03 30 00 - Béton coulé en place.

PART 3 - EXÉCUTION

- 3.1 INSTRUCTIONS DU FABRICANT .1 Conformité : se conformer aux exigences, recommandations et spécifications écrites du fabricant, y compris à tout bulletin technique disponible, aux instructions relatives à la manutention, à l'entreposage et à l'installation des produits, et aux indications des fiches techniques.
- 3.2 EXCAVATION ET REMBLAYAGE .1 Exécuter les travaux d'excavation et de remblayage conformément à la section 31 23 33.01 - Excavation, creusage de tranchées et remblayage, et selon les indications.
- 3.3 AJUSTEMENT DES BOUCHES D'ÉGOUT ET DES REGARDS EXISTANTS .1 Enlever les grilles, les cadres existants, et les déposer aux endroits désignés par le Représentant du Ministère en vue de leur réutilisation.
 - .2 Regards et bouches d'égout constitués de plusieurs éléments
 - .1 Hausser ou abaisser le niveau des regards et des bouches

d'égout à paroi verticale rectiligne en ajoutant ou en enlevant des sections préfabriquées, selon les besoins.

- .2 Hausser ou abaisser le niveau des regards et des bouches d'égout se terminant par une section conique en retirant cette dernière, et en ajoutant, en enlevant ou en remplaçant des sections droites jusqu'à l'obtention du niveau requis, puis replacer la section conique.

- .1 Lorsqu'il s'agit de hausser le niveau de moins de 600 mm, utiliser des briques, des anneaux modulaires ou des rehausses standard pour regards.

- .3 Regards et bouches d'égout monolithes

- .1 Hausser le niveau des regards et des bouches d'égout monolithes à la cote voulue en meulant légèrement leur surface supérieure en vue d'obtenir une adhérence satisfaisante et en ajoutant du béton coulé en place.

- .2 Abaisser le niveau des regards et des bouches d'égout monolithes à paroi rectiligne en défaisant la cheminée en béton jusqu'au niveau voulu avant reconstruction.

- .3 S'il faut abaisser de plus de 150 mm le niveau d'un regard ou d'une bouche d'égout monolithe en béton, à section supérieure conique, démanteler complètement cette dernière ainsi que la paroi verticale droite jusqu'au niveau voulu, puis reconstruire la partie supérieure jusqu'au niveau requis avec du béton coulé en place.

- .4 Ajouter, au besoin, d'autres échelons dans la partie modifiée des regards et des bouches d'égout.

- .5 Réutiliser les grilles, les cadres existants.

- .6 Replacer les grilles et les cadres au niveau requis en les disposant sur au plus quatre (4) rangs de briques.

- .1 Jointoyer les briques et les liaisonner au cadre avec du mortier de ciment, puis crépir et lisser à la truelle.

- .2 Replacer les grilles et les cadres au niveau requis à bain de mortier de ciment, puis crépir et lisser à la truelle.

3.4 REMPLACEMENT DE L'ACIER DE LA GRILLE

SANS OBJET

3.5 NETTOYAGE

- .1 Effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 – Nettoyage.

- .2 Une fois les travaux d'installation et le contrôle de la performance terminés, évacuer du chantier les matériaux et les matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement.

***** FIN DE LA SECTION *****